

CENTRE CULTUREL PIGEONNIER DES ARTS

COURS D'ANGLAIS

Règlement intérieur Année 2024 2025

Le service culturel de la ville de Beauzelle propose des cours en mini-groupe pour adultes pour pratiquer l'anglais adapté au niveau de chacun dans un esprit convivial et d'entraide.

Ces cours sont dispensés par un professeur anglophone qui donne l'assurance d'entendre du bon anglais bien prononcé et correctement accentué !

L'objectif étant de réveiller les acquis scolaires, de conforter les connaissances et de gagner de l'aisance en conversation en toute confiance.

I. INSCRIPTIONS ET ABSENCES :

Réinscriptions / Inscriptions :

✓ Les dates de réinscriptions sont communiquées par mail par le secrétariat culture avec la feuille d'inscription à pré-remplir.

Celle-ci doit être retournée avant la date limite au secrétariat culturel.

Au préalable, un cours d'essai gratuit est possible avant l'inscription définitive.

✓ Pour rappel, l'inscription correspond à un engagement pour la totalité de l'année scolaire, l'accès aux cours est conditionné par le paiement de la cotisation annuelle.

Dans tous les cas, un élève ne peut se réinscrire après avoir soldé les paiements de l'année précédente.

Assiduités / Absences :

✓ En cas d'absence ponctuelle, l'élève doit en informer le professeur.

Le cours ne sera pas remplacé, ni remboursé et aucune réduction ne sera accordée.

✓ En cas d'absence prolongée du professeur, le service culturel mettra tout en œuvre pour rattraper les cours.

Abandon en cours d'année :

✓ Toute année commencée est due dans sa totalité.

Aucun remboursement ne sera accordé en cours d'année sauf en cas de force majeure (cause médicale ou événement grave avéré).

✓ Un courrier motivé avec justificatif à l'appui sera à adresser au secrétariat culturel à l'attention de l'adjointe au maire déléguée à la culture.

II. FONCTIONNEMENT ET DISCIPLINE :

✓ Tout élève inscrit doit suivre régulièrement les cours.

✓ Les cours ont lieu début septembre jusqu'à la fin du mois de juin de l'année scolaire en cours et n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires.

✓ Les cours se déroulent au regard du planning proposé par le professeur au Centre Social – 19 rue des Rossignols

- ✓ Les cours qui ont lieu les jours fériés ne sont pas remplacés.
- ✓ La méthode d'enseignement est ludique et interactive avec des pédagogies qui s'adaptent aux différentes attentes individuelles.

Pour allier plaisir et autonomie dans la pratique de l'anglais en général, les apprentissages sont constitués d'exercices basés sur l'écrit (vocabulaire, champs lexical et grammatical) ainsi que sur l'oral.

Les cours sont collectifs, organisés si possible par niveau :
débutant/intermédiaire/confirmé ; d'une durée de 1h30 chacun.

Lors de la 1ère séance, le professeur évalue le niveau afin de positionner l'élève dans le groupe d'apprentissage le plus adapté.

L'épanouissement et la progression de chacun ne peut se faire que dans le respect d'autrui et de la programmation pédagogique.

III . TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT :

L'inscription correspond à un engagement pour la totalité de l'année scolaire.

Elle est assujettie au versement d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé par décision du Maire sur délégation du Conseil Municipal.

Toutefois afin de faciliter le paiement de cette cotisation, un règlement en 3 fois maximum peut être demandé selon la périodicité suivante : Octobre, Décembre, Février.

Chaque facture est à régler sur le Portail Familles ou auprès du Secrétariat de la Mairie.

Les modes de règlement autorisés sont les suivants :

- chèque bancaire libellé à l'attention du Régisseur des recettes
- carte bancaire
- espèces en appoint
- chèques vacances

COTISATION ANNUELLE 2024/2025

1 personne résidant dans la commune	318.00 €
1 personne ne résidant pas dans la commune	351.00 €

Beauzelle, le 12 juin 2024

Le Maire
Patrice RODRIGUES

